

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1/2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : CIFIC

Site inspecté : Fos-sur-Mer

Date de l'inspection : 21/12/2018

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

Suite au contrôle inopiné sur le four B, le rapport d'essai de MANUMESURE n° 71QH5369 du 20/11/2018 conclut à un dépassement des paramètres suivants :

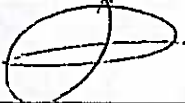
- Poussières : concentration 14,1 mg/Nm³ ± 1,7 (VLE : 10 mg/Nm³)
- COV totaux : concentration 42,4 mg/Nm³ ± 3,7 (VLE : 30 mg/Nm³)

Écart aux dispositions de :

Arrêté préfectoral n° 2017-240 PC du 06/12/2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

directeur d'exploitation



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Une vérification a été faite et a permis d'identifier une manche défectueuse, qui a été changée sur le champ.
Concernant le COV, nous sommes surpris par ce dépassement, qui ne correspond aux constantes habituelles. Une vérification des réglages de combustion a été faite, et les constantes recalées.
La prochaine campagne de contrôle de rejet programmée en février permettra de valider la pertinence de ces mesures.

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Commentaires :

Attente résultats campagne de contrôle de rejet sur le four B réalisée les 28 et 29/05/2019

L'inspection le : 24/05/2019

Fiche soldée le :

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2/2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : CIFC

Site inspecté : Fos-sur-Mer

Date de l'inspection : 21/12/2018

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

Suite au contrôle inopiné sur le circuit Chaux, le rapport d'essai de MANUMESURE n° 71QM5370 du 20/11/2018 conclut à un dépassement du paramètre suivant :

- Poussières : concentration 36,9 mg/Nm³ ± 2,0 (VLE : 10 mg/Nm³)

Écart aux dispositions de :

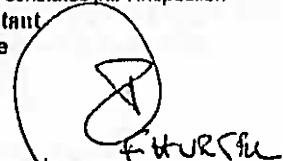
Arrêté préfectoral n° 2017-240 PC du 06/12/2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement
Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection
Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

directeur d'exploitation



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Une vérification a été faite au niveau des médias filtrants. Nous avons procédé au changement total des manches.
La prochaine vérification de février prochain validera les performances de notre filtre.

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
Proposition de mise en demeure Oui Non
Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

Conformité des résultats au T1 2019.

L'inspection le : 14/05/2019

Fiche soldée le : 14/05/2019